

Résumé de la Politique d'aide financière

Ascension Saint Agnes, y compris les services de santé énumérés ci-dessus, s'engage à respecter la dignité de chaque personne en portant un intérêt particulier à ceux qui rencontrent certains obstacles au moment d'accéder aux services de soins de santé. Ascension Saint Agnes s'engage également à gérer ses ressources de santé en tant que service à l'ensemble de la communauté. En application de ces principes, Ascension Saint Agnes apporte une aide financière à certaines personnes bénéficiant des soins d'urgence ou autres soins médicalement nécessaires de la part d'Ascension Saint Agnes. Ce document donne un aperçu de la Politique d'aide financière d'Ascension Saint Agnes.

Quelles conditions d'admissibilité ?

Vous pouvez obtenir une aide financière si vous vivez à Arbutus 21227, Brooklyn/Linthicum, 21225, Catonsville 21250, 21228, Curtis Bay 21226, Gwynn Oak 21207, South Baltimore City 21223, 21230, Southwest Baltimore City 21229, West Baltimore City 21215, 21216, 21217. L'aide financière est généralement déterminée par le revenu total de votre ménage comparé au seuil fédéral de pauvreté. Si votre revenu est inférieur ou égal à 250 % du seuil fédéral de pauvreté, vous pouvez recevoir une aide sous forme d'un remboursement de 100 % sur la partie des frais à votre charge. Si votre revenu est supérieur à 250 % du seuil fédéral de pauvreté, mais qu'il ne dépasse pas 500 % de ce seuil, vous bénéficierez de tarifs réduits selon un barème dégressif. Si vous avez contracté des dettes médicales pour des soins d'urgence et autres soins médicalement nécessaires qui dépassent vos revenus, vous pouvez bénéficier d'une remise. Si vos actifs dépassent 250 % du montant de votre revenu au niveau fédéral de pauvreté, vous ne pourriez pas prétendre à une aide financière. Les patients bénéficiaires d'une aide financière ne seront pas facturés plus que les frais déduits de la différence de l'hôpital, ou que les montants généralement facturés aux patients titulaires d'une police d'assurance, et ce pour la somme la moins chère.

Devis écrit.

Les patients ont normalement le droit de demander et de recevoir un devis écrit du total des frais des services hospitaliers non urgents, les procédures et les fournitures qui sont raisonnablement prévus en contrepartie des services professionnels assurés par l'hôpital.

Quels sont les services couverts ?

La Politique d'aide financière s'applique aux soins d'urgence et à d'autres soins médicalement nécessaires. Les honoraires des médecins ne figurent pas dans les frais d'hospitalisation et seront facturés séparément. Ces conditions sont définies dans la Politique d'aide financière. Les autres services ne sont pas couverts par ce dispositif.

Comment puis-je y souscrire ?

Pour souscrire à l'aide financière, vous complétez généralement une demande de souscription écrite et fournissez les documents nécessaires, comme décrit dans la Politique d'aide financière et dans le formulaire de demande de souscription à cette aide. Pour toute demande de souscription, veuillez contacter le 667-234-2140.

Comment puis-je obtenir de l'aide pour ma demande de souscription ?

Pour vous guider dans votre demande de Politique d'aide financière, vous pouvez contacter les Services financiers aux patients au 667-234-2140, l'Assistance médicale de Maryland au 1-855-642-8572 ou internet www.dhr.state.md.us, ou votre Département local des services sociaux au téléphone 1-800-332-6347; TTY : 1-800-925-4434.

Comment puis-je obtenir des informations complémentaires ?

Des exemplaires de la Politique d'aide financière et son formulaire de souscription sont disponible à <https://healthcare.ascension.org/Locations/Maryland/MDBAL/Baltimore-Saint-Agnes-Hospital> et au Département des services financiers pour les patients, 900 S. Caton Avenue, Baltimore, MD 21229. Des exemplaires gratuits de la Politique d'aide financière et de sa demande peuvent également être obtenus par courrier en contactant le Département des services financiers pour les patients au 667-234-2140.

Que puis-je faire si je ne suis pas admissible ?

Si vous n'avez pas droit à l'aide financière selon les conditions de la Politique d'aide financière, vous avez peut-être droit à d'autres types d'assistance. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Département des services financiers pour les patients, 900 S. Caton Avenue, Baltimore, MD 21229 ou par téléphone au 667-234-2140.

Plans de paiement.

L'Ascension Saint Agnes Hospital propose des plans de paiement pour vous aider à payer vos factures médicales. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle au 667-234-2175.

Attestation

J'ai reçu le résumé ci-dessus en langage clair concernant la Politique d'aide financière d'Ascension Saint Agnes et je comprends mes droits en vertu de la Politique.

Veuillez parapher : [Les paraphes seront recueillis sur le formulaire de consentement général.]

Les traductions de la Politique d'aide financière, de son formulaire de demande de souscription et les informations relatives, ainsi que ce résumé simplifié sont disponibles dans les langues suivantes sur notre site Internet et sur demande :

Arabe

Birman

Chinois (Simplifié)

Chinois (Traditionnel)

Anglais

Français

Gujarati

Italien

Coréen

Russe

Espagnol

Tagalog

Urdu

Vietnamien